



**A l'attention du
COLLECTIF DU PATRIMOINE**
composé des trois associations
Le Thairoyr
Mémoire et Patrimoine de St-Julien
Habitants et Amis du Hameau de Ternier

St-Julien-en-Genevois, le 8 mars 2020

Madame la Présidente,
Messieurs les Présidents,

Tout d'abord avant d'aller plus loin dans ce courrier en réponse à vos trois lettres ouvertes, nous tenons à vous confirmer en préambule les propos exprimés lors de nos différentes réunions publiques comme quoi la Liste Unis pour St-Julien est sensible et concernée par le patrimoine de notre ville qu'il soit historique ou naturel, et que nous attachons de l'importance à ce qu'il soit préservé, sauvegardé et respecté. Pour preuve un poste d'adjoint sera identifié Culture **et** Patrimoine.

Par rapport à votre demande de ce que nous comptons faire pour entretenir et sauvegarder ce patrimoine ? Et quels engagements nous sommes prêts à prendre ?

Nous nous proposons tout d'abord de retisser le dialogue et la confiance si nous sommes élus. Cet échange ne signifie pas que nous validerons l'ensemble des demandes mais que nous échafauderons ensemble une nouvelle politique de gestion du patrimoine municipal qui comportera au moins trois propositions :

- la mise en place d'une enveloppe budgétaire dédiée à l'entretien du petit patrimoine dont les priorités seront discutées dans le cadre d'une commission citoyenne où vous serez bien évidemment associés ;
- un diagnostic de l'église de Thairy permettant de réaliser rapidement les premiers travaux nécessaires à la sauvegarde de ce monument (toiture et charpente) ;
- la création d'un évènement culturel mettant en valeur les différents talents artistiques de notre ville en lien avec la présentation et la découverte de notre patrimoine, mais aussi de son histoire. La mise en place de cet évènement étant partagé avec les différentes associations culturelles.

Il faut rappeler que le PLU (Plan Local d'Urbanisme), et ceci depuis 2013, poursuit également l'objectif de préserver les espaces bâtis identifiés pour leur valeur patrimoniale, ainsi que les espaces d'agrément. Le règlement et le plan de zonage de celui-ci traduisent cet objectif par l'identification de plusieurs périmètres bâtis à préserver et à mettre en valeur. Ce zonage a été renforcé lors du PLU de 2017 et nous aurons besoin certainement de revisiter ces dispositions pour en vérifier la pertinence tant dans ses dispositions que dans leur périmètre.

Il nous arrivera certainement lors de ce mandat devoir arbitrer entre préservation du patrimoine et projet d'évolution de la ville pour éviter qu'ils n'entrent en conflit.

Nous nous engageons à tenter de trouver les équilibres nécessaires nous permettant d'intégrer à nos projets l'histoire des lieux et tout ou partie de ce patrimoine.

.../...



Concernant le dossier de l'Église de Thairy et notre engagement à sauver l'édifice ? À envisager sa réfection globale par tranches ? À travailler avec le Conseil Départemental ?

Comme nous l'avons expliqué plus haut, nous ferons très rapidement un diagnostic structurel de ce monument et mettrons en place une première phase de travaux de toiture et de charpente pour libérer cette église de son architecture de soutien actuel. Le financement de cette phase de travaux sera trouvé à la fois par de l'autofinancement ville et des subventions spécifiques, en particulier celle du Département, avec qui nous voulons apaiser et renouer les liens mais qui ne pourra pas couvrir l'ensemble des dépenses. Pour aller plus loin, il sera nécessaire de définir la totalité du projet et d'en arrêter le coût prévisionnel qui nous permettra de travailler sur un plan de financement qui intégrera à la fois l'obligation pour la ville de financer directement 20% de l'opération, de rechercher des subventions complémentaires et de faire appel à des dons et à des mécénats éventuels. Nous nous engageons à faire face à nos responsabilités de maître d'ouvrage en intégrant ce projet dans notre programmation pluriannuelle. C'est cette programmation qui définira le planning de notre intervention et la hauteur de notre engagement. Nous avancerons sur ce projet avec vous.

Quant à la pérennité du Presbytère et de son jardin attenant ?

Nous rappelons que le bâtiment du Presbytère est protégé par le zonage du PLU. Le devenir de ce bâtiment sera par contre vraisemblablement mixte. En effet nous pensons à l'idée, d'un côté d'une salle nécessaire à l'école et à des réunions, et d'un autre des appartements soit en location soit en vente directe. Le montage de cette opération n'est absolument pas arrêté et doit, bien sûr, faire encore l'objet d'analyses, de discussions et de pistes diverses en collaboration avec les acteurs associatifs et les habitants.

Pour la sauvegarde et les travaux nécessaires du petit patrimoine ?

Le petit patrimoine reste une richesse pour la commune et couvre un ensemble d'ouvrages qui faisait le quotidien de nos anciens, ils sont leur mémoire tels les lavoirs, les fontaines, les bassins, les oratoires, les croix de missions, la pierre de justice, les petits ponts, les monuments aux morts, les monuments édifiés pour les personnalités de la commune, les plaques commémoratives, les objets, etc.

Nous confirmons souhaiter maintenir et préserver cet ensemble patrimonial en lui dédiant une enveloppe annuelle à déterminer et nous définirons ces interventions dans le cadre d'une commission citoyenne. Et nous confirmons également qu'il n'est aucunement question pour nous, Unis pour St-Julien, de démanteler le monument aux morts devant l'Hôtel de Ville.

Pour le Domaine David : la maison, la ferme, le parc ?

Plusieurs pistes ont été évoquées dans nos Groupes de travail tout en respectant les termes de la donation dont les projets envisagés doivent être en lien direct avec la culture et la jeunesse. C'est tout à fait ce type de dossier qui sera à travailler en commission citoyenne, en lien avec les comités (revus) et associations de quartiers pour définir ensemble le cahier des charges à transmettre à des bureaux d'études, voir même à organiser un appel à projets sous forme de concours international ?

L'idée de l'inventaire ? Un espace dédié au patrimoine à la Bibliothèque Municipale ? La restauration des reliures du Cultivateur Savoyard ? Un parcours patrimonial ?

Comment ne pas respecter ces demandes qui vont dans le sens de la connaissance de notre commune par le plus grand nombre ? Par nos concitoyens, par nos jeunes, par nos nouveaux habitants, par nos visiteurs, par nos partenaires d'aujourd'hui et de demain !

Nous sommes attentifs et conscients du rôle que doivent jouer les différents éléments du patrimoine dans le maintien de l'identité de notre ville en servant de lien entre le passé ancien et proche et la ville de demain, active, durable, attractive et dynamique. Ce patrimoine ne se limite pas au patrimoine bâti et ouvrages du petit patrimoine mais doit s'étendre aussi aux vues paysagères et aux espaces naturels dont notre ville dispose en quantité. Trouver le bon équilibre entre préservation et aménagement reste notre volonté que nous voulons mieux partager avec les populations en cherchant les compromis nécessaires.